

## **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA Commission Stratégique Patrimoniale (CSP), de la Commission des Finances et de la Commission Action Sociale (CAS)**

---

DELIBERATION CA 2026 M06 15  
Conseil d'Administration du 16 juin 2026

---

### Membres délibérants présents :

Mesdames Christelle ADAM, Françoise AUBIN, Fanny CHAPPE, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Annie GUENNOU, Sylvie GUIGNARD, Michelle HAICAULT, Nadège LANGLAIS, Béatrice LE COUSTER, Sophie LE GALL, Françoise LE MEN, Marie-Chantal NACIRI, Martine PÉLAN, Pascale RIMAURO, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO, Céline SALLE

Messieurs Bruno BEUZIT, Loïc CAURET, Jean-Claude DAUPHIN, Jean-Luc GOUYETTE, Jean-Claude GUILLOT, Patrice KERVAON, Loïc LENOUEVEL, Raphaël LE MEHAUTE, Sylvain RICHOMME.

### Membre ayant donné pouvoir :

Patrice KERVAON donne pouvoir à Madame Martine PÉLAN (**à partir 10 h 30**)

### Membres absents sans pouvoir :

Mme Julie CLOAREC  
Mme Viviane GICQUEL  
Mme Nicole LECLERC

### Membres consultatifs présents :

M. Benoit DUFUMIER- Représentant de M. Le Préfet  
Mme Véronique ANDRE-ELISABETH - Représentante de M. Le Préfet

### Assistait à la séance avec voix consultative :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général

### Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier  
M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires  
Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines  
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine  
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale  
M. Pascal LE MAUX, juriste

---

*Vu la loi ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 et son décret d'application n°2022-706 du 26 avril 2022 modifiant les nouvelles règles de composition du Conseil d'Administration d'un OPHLM,*

*Vu la délibération du 6 mai 2026 du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social des Côtes d'Armor (SMLSCA), établissement public de rattachement de Terres d'Armor Habitat relative à la fixation à 30 membres composant le Conseil d'Administration de Terres d'Armor Habitat,*

*Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration.*

Le Conseil d'Administration peut former en son sein des commissions chargées de déterminer expressément. Les présidents de ces commissions sont désignés par le Conseil d'Administration en son sein.

Chaque commission est convoquée par son(sa) président(e). Elle peut désigner un(une) vice-président(e) qui assiste le(la) président(e) dans ses fonctions et le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

La Commission Stratégique Patrimoniale, la Commission des Finances et la Commission Action Sociale ont été instaurées.

### 1 - La Commission Stratégique Patrimoniale :

Elle a pour objectif de travailler sur des sujets relevant de la politique patrimoniale de l'Office, et dont le caractère stratégique nécessite à terme une approbation du Conseil d'Administration. Les sujets sur lesquels travaille la commission sont choisis conjointement par le Directeur Général et la Présidente de l'Office. Cette commission ne dispose pas d'un pouvoir de décision et ne se substitue pas au Conseil d'Administration, au Bureau et de toute instance interne réglementaire pour les sujets dont elle est saisie.

La commission est composée des membres suivants :

- 9 membres issus du Conseil d'Administration :

- La Présidente du Conseil d'Administration,
- La Vice-Présidente du Conseil d'Administration,
- 4 membres désignés en son sein,
- 1 membre représentant les locataires désignés en son sein,
- 1 membre administrateur représentant des salariés,
- 1 membre représentant d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ou 1 membre désigné par les institutions dont il est issu, parmi les caisses d'allocations familiales, l'union départementale des associations familiales du département du siège, l'association mentionnée à l'article L. 313-18 du Code de la construction et de l'habitation (Action Logement Groupe), les organisations syndicales les plus représentatives dans le département du siège.

- De membres issus des directions de l'Office :

- Le Directeur Général,
- Les membres du COMEX.

### 2 - La Commission des Finances

Elle se réunit en amont des conseils d'administration durant lesquels des rapports d'ordre financier seront présentés, pour en examiner tous les rapports soumis au vote du Conseil d'Administration ou présentés pour information dans le cadre des délégations de compétences au Directeur Général.

Cette commission ne dispose pas d'un pouvoir de décision et ne se substitue pas au Conseil d'Administration, au Bureau et de toute instance interne réglementaire pour les sujets dont elle est saisie.

La commission est composée des membres suivants :

- 9 membres issus du Conseil d'Administration :

- La Présidente du Conseil d'Administration,
- La Vice-Présidente du Conseil d'Administration,
- 4 membres désignés en son sein,
- 1 membre représentant les locataires désignés en son sein,

- 1 membre administrateur représentant des salariés,
- 1 membre représentant d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ou 1 membre désigné par les institutions dont il est issu, parmi les caisses d'allocations familiales, l'union départementale des associations familiales du département du siège, l'association mentionnée à l'article L. 313-18 du Code de la construction et de l'habitation (Action Logement Groupe), les organisations syndicales les plus représentatives dans le département du siège.

- De membres issus des directions de l'Office :

- Le Directeur Général,
- Les membres du COMEX.

### 3 - La Commission Action Sociale

La Commission Action Sociale se réunit pour étudier les sujets en rapport avec les thématiques suivantes :

- Politique des loyers (en lien avec la commission des finances),
- Politique d'attributions,
- Accompagnement social et médiation,
- Innovation sociale et services aux locataires,
- Proximité,
- Traitement des Demandes d'Interventions Techniques et politique de remise en état des logements.

Cette commission ne dispose pas d'un pouvoir de décision et ne se substitue pas au Conseil d'Administration, au Bureau et de toute instance interne réglementaire pour les sujets dont elle est saisie.

La commission est composée des membres suivants :

- 9 membres issus du Conseil d'Administration :

- La Présidente du Conseil d'Administration,
- La Vice-Présidente du Conseil d'Administration,
- 4 membres désignés en son sein,
- 1 membre représentant les locataires désignés en son sein,
- 1 membre administrateur représentant des salariés,
- 1 membre représentant d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ou 1 membre désigné par les institutions dont il est issu, parmi les caisses d'allocations familiales, l'union départementale des associations familiales du département du siège, l'association mentionnée à l'article L. 313-18 du Code de la construction et de l'habitation (Action Logement Groupe), les organisations syndicales les plus représentatives dans le département du siège.

- De membres issus des directions de l'Office :

- Le Directeur Général,
- Les membres du COMEX.

Considérant ce qui précède, il est proposé au Conseil d'Administration :

**1 - De désigner pour la Commission Stratégique Patrimoniale :**

- Les 4 membres désignés au sein du Conseil d'Administration qui assisteront la Présidente du Conseil d'Administration et la Vice-Présidente du Conseil d'Administration,
- 1 membre représentant les locataires désignés en son sein,
- 1 membre administrateur représentant des salariés,
- 1 membre représentant d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ou 1 membre désigné par les institutions dont il est issu, parmi les caisses d'allocations familiales, l'union départementale des associations familiales du département du siège, l'association mentionnée à l'article L. 313-18 du Code de la construction et de l'habitation (Action Logement Groupe), les organisations syndicales les plus représentatives dans le département du siège.

**2 - De désigner pour la Commission des Finances :**

- Les 4 membres désignés au sein du Conseil d'Administration qui assisteront la Présidente du Conseil d'Administration et la Vice-Présidente du Conseil d'Administration,
- 1 membre représentant les locataires désignés en son sein,
- 1 membre administrateur représentant des salariés,
- 1 membre représentant d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ou 1 membre désigné par les institutions dont il est issu, parmi les caisses d'allocations familiales, l'union départementale des associations familiales du département du siège, l'association mentionnée à l'article L. 313-18 du Code de la construction et de l'habitation (Action Logement Groupe), les organisations syndicales les plus représentatives dans le département du siège.

**3 - De désigner pour la Commission Action Sociale :**

- Les 4 membres désignés au sein du Conseil d'Administration qui assisteront la Présidente du Conseil d'Administration et la Vice-Présidente du Conseil d'Administration,
  - 1 membre représentant les locataires désignés en son sein,
  - 1 membre administrateur représentant des salariés,
  - 1 membre représentant d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ou 1 membre désigné par les institutions dont il est issu, parmi les caisses d'allocations familiales, l'union départementale des associations familiales du département du siège, l'association mentionnée à l'article L. 313-18 du Code de la construction et de l'habitation (Action Logement Groupe), les organisations syndicales les plus représentatives dans le département du siège.
-

## **Le Conseil d'Administration** **Après en avoir délibéré**

---

### **1 - désigne pour la Commission Stratégique Patrimoniale :**

- Pour les 4 membres désignés au sein du Conseil d'Administration qui assisteront la Présidente du Conseil d'Administration et la Vice-Présidente du Conseil d'Administration :
  - Monsieur Raphaël LE MEHAUTE
  - Monsieur Jean-Claude DAUPHIN
  - Monsieur Jean-Luc GOUYETTE
  - Monsieur Patrice KERVAON
- 1 membre représentant les locataires désignés en son sein :
  - Madame Marie-Chantal NACIRI
- 1 membre administrateur représentant des salariés :
  - Madame Céline SALLE
- 1 membre représentant d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ou 1 membre désigné par les institutions dont il est issu, parmi les caisses d'allocations familiales, l'union départementale des associations familiales du département du siège, l'association mentionnée à l'article L. 313-18 du Code de la construction et de l'habitation (Action Logement Groupe), les organisations syndicales les plus représentatives dans le département du siège :
  - Monsieur Loïc CAURET, représentant d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

### **2 – Désigne pour la Commission des Finances :**

- Pour les 4 membres désignés au sein du Conseil d'Administration qui assisteront la Présidente du Conseil d'Administration et la Vice-Présidente du Conseil d'Administration :
  - Madame Michelle HAICAULT
  - Madame Martine PÉLAN
  - Madame Valérie RUMIANO
  - Monsieur Bruno BEUZIT
- 1 membre représentant les locataires désignés en son sein :
  - Madame Marie-Chantal NACIRI
- 1 membre administrateur représentant des salariés :
  - Madame Céline SALLE

- 1 membre représentant d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ou 1 membre désigné par les institutions dont il est issu, parmi les caisses d'allocations familiales, l'union départementale des associations familiales du département du siège, l'association mentionnée à l'article L. 313-18 du Code de la construction et de l'habitation (Action Logement Groupe), les organisations syndicales les plus représentatives dans le département du siège :
  - Attente d'un représentant d'Action Logement

### 3 - Désigne pour la Commission Action Sociale :

- Pour les 4 membres désignés au sein du Conseil d'Administration qui assisteront la Présidente du Conseil d'Administration et la Vice-Présidente du Conseil d'Administration :
  - Madame Annie GUENNOU
  - Madame Pascale RIMAURO
  - Madame Françoise LE MEN
  - Monsieur Jean-Claude DAUPHIN
- 1 membre représentant les locataires désignés en son sein :
  - Madame Marie-Chantal NACIRI
- 1 membre administrateur représentant des salariés :
  - Madame Chistelle ADAM
- 1 membre représentant d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ou 1 membre désigné par les institutions dont il est issu, parmi les caisses d'allocations familiales, l'union départementale des associations familiales du département du siège, l'association mentionnée à l'article L. 313-18 du Code de la construction et de l'habitation (Action Logement Groupe), les organisations syndicales les plus représentatives dans le département du siège :
  - Monsieur Loïc LENOUVEL représentant d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées

---

### Vote à l'unanimité



La Présidente,  
Gaëlle ROUTIER  
Conseillère Départementale du Canton de Plélo